



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

Nombre de conseillers :

ID : 033-213302615-20260421-2026_04_03-DE

S²LOW

En Exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Absents : -excusée : 1
Procurations : 1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-04-03

Objet : Vote du budget principal 2026

L'an deux mille VINGT SIX, le 20 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur GATINEL Didier, Maire.

Présents : M. GATINEL Didier, M. MESSAHEL Maurice, Mme FORESTIER Nathalie, M. LAGARDE Dominique, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme DELFOUR LACOMBE Isabelle, Mme CHASSAGNE Annie, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. DELAIRE Claude, Mme SABACA Emmanuelle, Monsieur DEFFIEUX Marc Mme FLEURY Aurore, M. BIBENS Sylvain

Absent :

Absente excusée : Mme PARET Aurélie

Exclus :

Procuration : Mme PARET Aurélie à Mme MASIN Claudie

Secrétaire de séance : Mme FORESTIER Nathalie

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 qui s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 414 956,16	506 560,47
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	70 795,84	0,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	979 191,53
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 485 752,00	1 485 752,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 441 309,14	1 175 954,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	265 355,14
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 441 309,14	1 441 309,14
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 927 061,14	2 927 061,14



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

Nombre de conseillers :
ID : 033-213302615-20260421-2026_04_03-DE

S²LOW

En exercice: 15
Présents : 14
Votants : 15
Absents : -excusée : 1
Procurations : 1

Monsieur le Maire explique que la M57 permet la fongibilité des crédits à hauteur de 7,5 %, mais pour la mettre en œuvre, il convient de délibérer en ce sens lors du vote du budget, ce qui permet de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026, M57, présenté ci-dessus et autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

A Lussac, le 20/04/2026

Le Maire,

Didier GATINEL

